

## Automobile fournie par l'employeur – 2018

Avantage relatif au droit d'usage (voir note 2 du CQFF)	Location (sans comptant)	Achat	Avantage Location / Avantage Achat (en %)
Ford Escape SE-2013 (location 48 mois, taux 0 %)	2 938 \$	7 657 \$	38,4 %
Ford Escape SE-2014 (location 36 mois, taux 1,0 %)	3 212 \$	7 670 \$	41,9 %
Nissan Rogue Midnight Utility 4RM-2018 (location 39 mois, taux 1,99 %)	4 232 \$	10 047 \$	42,1 %
Audi Q5 Quattro Progressiv-2018 (location 36 mois, taux 1,55 %)	6 376 \$	14 779 \$	43,1 %
Subaru XV Crosstrek Tourisme-2014 (location 36 mois, taux 2,9 %)	3 241 \$	7 475 \$	43,4 %
Mazda CX-5 GS 4RM-2016 (location 36 mois, taux 1,49 %)	4 080 \$	9 319 \$	43,8 %
Mazda CX-3 GS 4RM-2017 (location 36 mois, taux 1,49 %)	3 272 \$	7 105 \$	46,1 %
Toyota 4 Runner Limited 2013 (location 48 mois – 24 000 km)	6 679 \$	14 043 \$	47,6 %
Audi Q5 Quattro Progressiv-2016 (location 36 mois, taux 2,6 %)	6 508 \$	13 636 \$	47,7 %
Audi Q3 Quattro Technik-2016 (location 36 mois, taux 2,6 %)	6 056 \$	12 656 \$	47,8 %
BMW X1-2012 (location 48 mois, taux 4,0 %)	5 988 \$	12 485 \$	48,0 %
Nissan Murano LE-TI-2011 (location 48 mois)	6 029 \$	12 526 \$	48,1 %
Mazda CX-5 GS 4RM-2013 (location 36 mois, taux 2,99 %)	4 526 \$	8 961 \$	50,5 %
<b>Avantage imposable relatif aux frais de fonctionnement (voir note 3 du CQFF)</b>	<b>0,26 \$/km parcouru à des fins personnelles</b>	<b>0,26 \$/km parcouru à des fins personnelles</b>	

## Notes du CQFF

- 1 - Ces chiffres sont basés sur des contrats réels conclus entre 2011 et 2018. Ce tableau démontre hors de tout doute que, lorsqu'il s'agit d'une automobile fournie par l'employeur, la location sur 36 ou 48 mois déclenche un avantage imposable pour droit d'usage d'au moins 50 % plus faible et souvent plus. Notez que, règle générale, plus le taux d'intérêt rattaché au contrat de location est faible, plus l'écart sera grand. Nous avons avisé à maintes reprises le ministère des Finances du Canada de cette iniquité flagrante et avons demandé une modification législative afin de réduire l'avantage imposable dans le cas d'une automobile achetée. En effet, le montant est nettement surestimé. Notez que ce n'est pas l'avantage imposable d'une automobile louée qui est vraiment trop faible. En effet, il faudrait un avantage au moins égal à environ 1,5 x frais de location (soit plus de 150 % des frais de location!!) et non pas de 2/3 x frais de location (comme la règle le prévoit actuellement) pour obtenir un avantage imposable comparable à une automobile achetée par l'employeur. Or, si un avantage égal à 150 % des frais de location était imposé, cela signifierait que les règles fiscales présumeraient d'un taux d'utilisation de l'automobile à des fins personnelles de 150 %. Trouvez l'erreur!
- 2 - On suppose ici que le particulier ne bénéficie d'aucune réduction de l'avantage imposable pour droit d'usage (par exemple, la réduction occasionnée par un taux d'utilisation de plus de 50 % à des fins d'affaires et d'un kilométrage personnel inférieur à 20 004 km par année). Bref, le plein montant de l'avantage a été calculé. Notez aussi que des règles différentes s'appliquent lorsque le véhicule est fourni à une personne dont l'emploi consiste principalement à vendre ou à louer des automobiles. Les taxes (selon les taux applicables pour l'année en question) sont incluses dans le coût d'achat ou de location servant à déterminer l'avantage imposable.
- 3 - Pour les personnes dont l'emploi consiste principalement à vendre ou à louer des véhicules, le taux pour l'avantage relatif aux frais de fonctionnement est inférieur de 0,03 \$ par kilomètre et se situe donc à 0,23 \$ en 2018.
- 4 - Rien n'empêche de louer la voiture dans la société pendant 36 ou 48 mois et, à la fin du bail, d'exercer l'option afin d'acquérir l'automobile. Si la JVM de l'automobile à ce moment est sensiblement égale au prix de l'option, cela deviendra alors le coût à utiliser pour calculer l'avantage imposable annuel et il sera généralement beaucoup plus faible que le coût d'origine de l'automobile.